

RAPPORT N° 00/2-15
au Conseil Municipal

OBJET

**CESSION DE TERRAIN
A MONSIEUR ET MADAME JEAN-JACQUES BACCA
(SAINTE-CLOTILDE / SECTION BE 10)**

Occupant depuis de nombreuses années un terrain communal sis au 138 rue Léopold Rambaud à Sainte-Clotilde, cadastré section BE n° 10, Monsieur BACCA a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir ce terrain d'une superficie totale de 606 m², sur lequel il a construit sa maison principale.

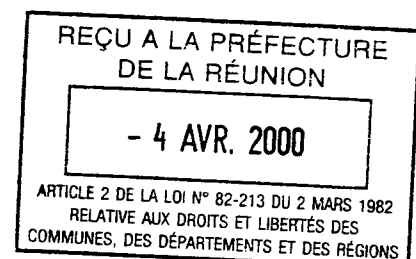
Afin de permettre à l'intéressé d'accéder à la propriété, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la cession à Monsieur et à Madame BACCA de ce terrain communal aux conditions suivantes :

- . cession en pleine propriété
- . prix de vente égal à 720 F/m² soit 436 320 F HT ;

et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-15
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

CESSION DE TERRAIN
A MONSIEUR ET MADAME JEAN-JACQUES BACCA
(SAINTE-CLOTILDE / SECTION BE 10)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession à Monsieur et à Madame Jean-Jacques BACCA du terrain communal sis au 138 Rue Léopold Rambaud à Sainte-Clotilde, cadastré section BE n° 10 aux conditions suivantes :

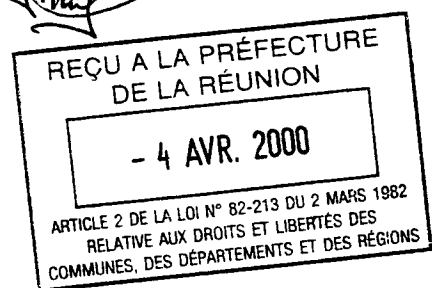
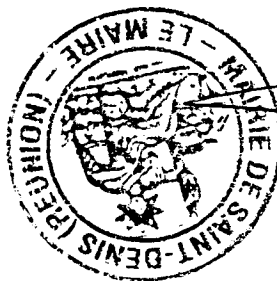
- . cession en pleine propriété
- . prix de vente égal à 720 F/m² soit 436 320 F HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

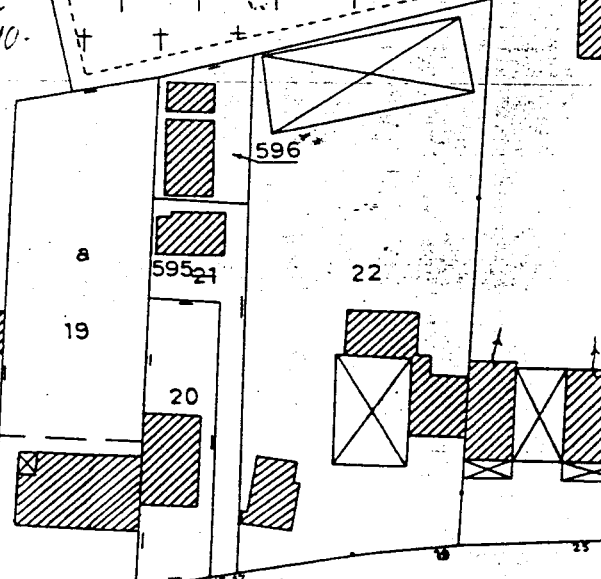
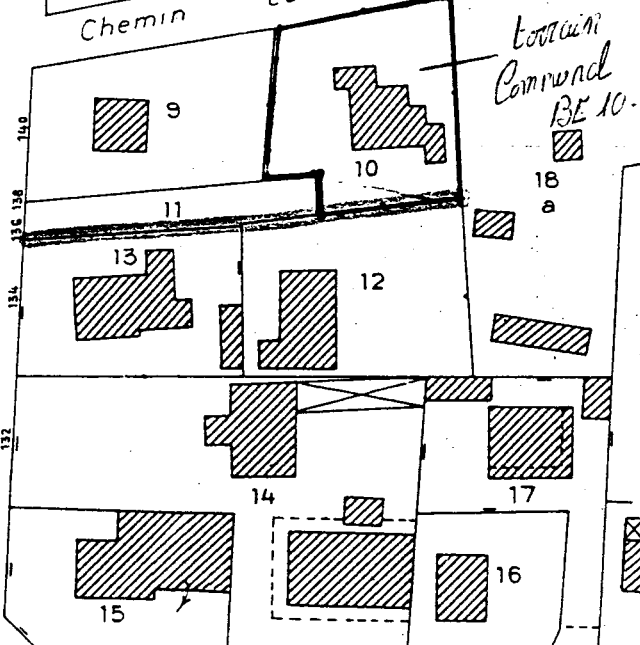
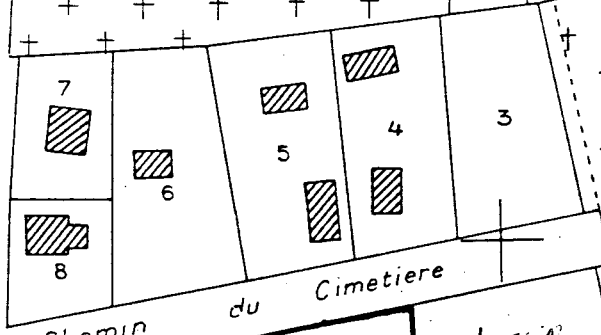
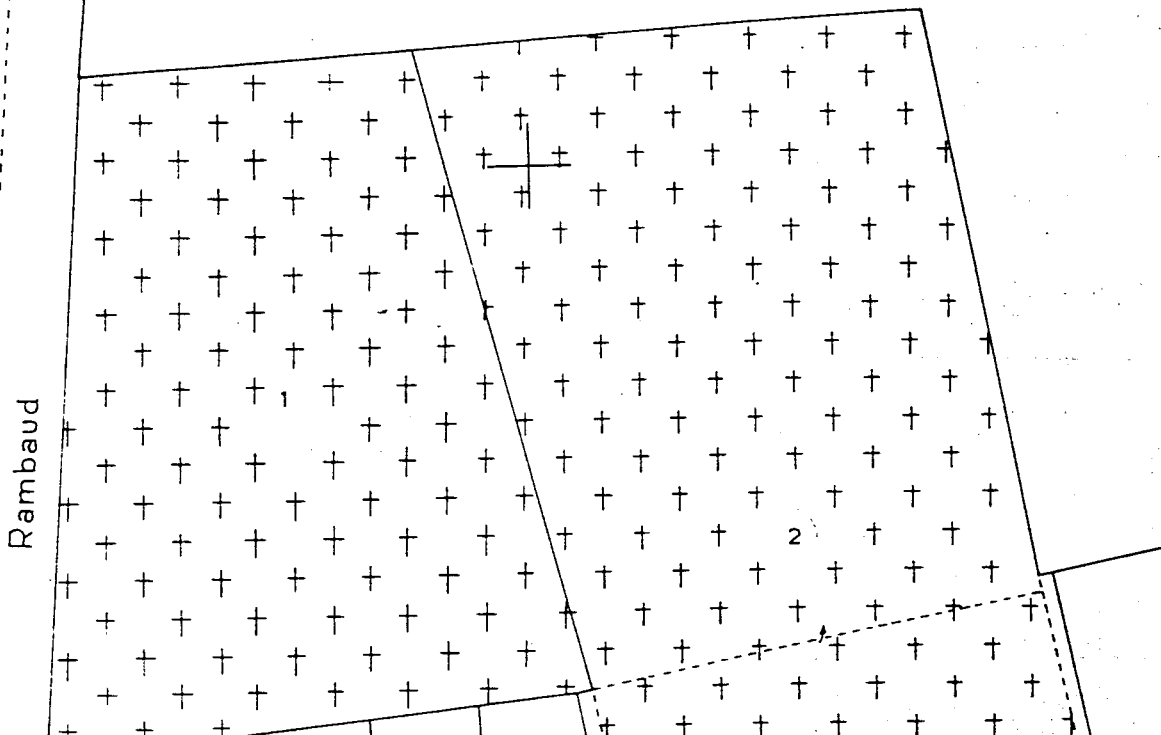
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

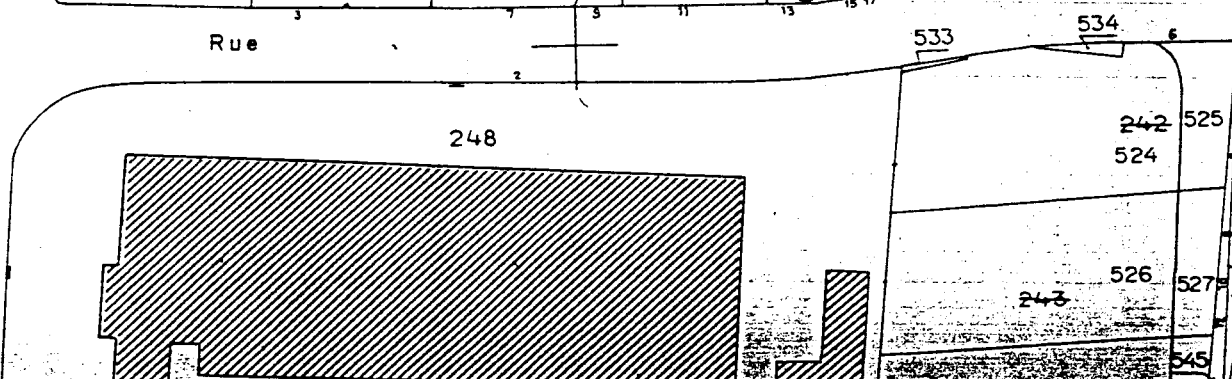


SECTION BE

Rambaud



Rue



éopold